



Journée à destination des professionnels
du secteur social et médico-social
organisée par le groupe régional SAVS.SAMSAH.MJPM

MARDI 6 DECEMBRE 2022
CENTRE DE CONGRÈS D'ANGERS

L'accompagnement à domicile des personnes
en situation de vulnérabilité :
des enjeux à la croisée du droit et de l'éthique

Une première journée le 1er octobre 2020 réunissait les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés (SAMSAH) et les Mandataires à la Protection Juridique des Majeurs (MJPM) sur le thème de l'interconnaissance « Qui fait quoi ? » et de la coopération entre les acteurs.

Le CREAL, avec l'appui d'un comité de préparation constitué de responsables de services, a fait le choix de centrer cette seconde journée sur la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées et du respect de leurs libertés réaffirmés depuis 2002¹. Au regard de l'activité des SAVS, SAMSAH et pour partie des missions des MJPM, le choix a été fait d'aborder la problématique sous l'angle des personnes vulnérables dont celles en situation de handicap.

L'exercice de ces libertés induit des questionnements variés, souvent sensibles, et que les acteurs de l'accompagnement souhaitent croiser et partager. En effet, l'intervention dans les sphères de l'intime, au domicile ou dans les différents lieux de vie de la personne, conduit les professionnels à construire une relation singulière avec la personne et ses proches afin de garantir ces libertés ou d'en accompagner l'exercice qui peut s'avérer délicat.

Par ailleurs des professionnels de plusieurs services peuvent se succéder (pour des actes liés aux soins, à l'adaptation du logement, la gestion financière, l'aide à la personne, l'aide à la parentalité) en fonction du besoin et du projet de la personne. Des coopérations et des modes de coordination sont alors nécessaires, ainsi qu'un langage commun malgré des missions et un cadre d'intervention juridique différents.

Il s'agit en effet de construire des réponses d'accompagnement articulées, respectueuses des droits et libertés et qui prendront en compte la place des proches.

Les orientations des politiques publiques renforcent la place de la personne, actrice ou autrice de son projet de vie, par l'expression de ses attentes, aspirations, choix et dans le respect de ses habitudes de vie. Faire émerger une demande, respecter les souhaits de la personne, une volonté partagée et des pratiques à l'œuvre certes, mais qui viennent régulièrement questionner les équipes pluridisciplinaires quant aux réponses à apporter, aux limites de l'intervention, aux relais à envisager, à la coordination à opérer.

Enfin, les situations les plus complexes engagent des questions éthiques comprenant des tensions en matière: de promotion des droits et libertés fondamentaux, de respect des choix, d'appréhension des risques, d'opportunités et d'expériences, d'approche de la vulnérabilité et de protection.

Comment et jusqu'où accompagner lorsque le choix de la personne vient bousculer les hypothèses de travail d'une équipe pluridisciplinaire ? Quelle expression et prise en compte réelle de ses souhaits et aspirations ? Quelle évaluation des situations ? Quels risques avec et pour la personne ? Quelles responsabilités pour les professionnels et les cadres ? Sur quels fondamentaux articuler la pluralité des points de vue des acteurs ?

C'est ce que nous vous proposons de venir partager lors de cette seconde journée régionale.



¹ Loi 2002-2 ou art L311-3 du CASF ; Loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé ; Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie

8h30 Accueil des participants / Café

9h15 - 9h30 Ouverture de la journée

9h30 - 10h00

Témoignages : accompagner dans le respect des choix et des droits, l'éthique au cœur de la relation

10h00 – 11h00

Intervention plénière

- **Ethique et droit, de quoi parle-t-on ? quels dilemmes en pratique ?**

Karine LEFEUVRE, Vice-présidente du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), Conseillère scientifique à la Fondation Partage et vie sur les questions de droit des personnes et la démocratie en santé

Noémie NAULEAU, Conseillère technique ARS Pays de la Loire et experte d'usage, membre du CCNE

11h00 - 11h30 Pause

11h30 - 12h45

Table ronde : Ethique et posture professionnelle : un enjeu de responsabilité

animée par Karine LEFEUVRE

11h30 - 11h45 : Intervention introductive : Approches du risque et du danger : des enjeux de responsabilité et pour les libertés, **Arièle LAMBERT**, Directrice du CREAI Pays de la Loire

11h45 - 12h30 : Echanges avec les invités

Responsables et professionnels de SAVS, SAMSAH, MJPM, Espace de Réflexion Ethique Pays de la Loire Représentants d'usagers

12h30 - 12h45 : Echanges avec la salle

12h45 - 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h00

Ateliers

- **Atelier 1** - Vie relationnelle, affective et/ou sexuelle et parentalité : quels accompagnements, quels enjeux ?
- **Atelier 2** - L'évaluation des besoins et des situations.
- **Atelier 3** - L'expression des choix et du consentement.
- **Atelier 4** - Partenariat professionnel au domicile : Ethique de la coopération avec et pour la personne.

15h00 - 15h15 Pause

15h15 - 16h15

Ateliers dupliqués

16h30 - 17h00

Synthèse et mise en perspective des ateliers



- **Atelier 1** - Vie relationnelle, affective et/ou sexuelle et parentalité : quels accompagnements, quels enjeux ?

La vie relationnelle, affective et/ou sexuelle et le désir d'être parent font partie des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes en situation de handicap rappelés par le Comité Interministériel du Handicap et le CNCPH¹, par la Haute Autorité de Santé et enfin par une circulaire² de 2021.

L'enjeu est de promouvoir une approche positive de la sexualité et prendre en compte les besoins et attentes des personnes, dans le respect de leur choix.

En la matière, vivre sa vie amicale, sa vie intime, être informé, décider en mesurant les enjeux, faire des choix parfois contraires aux normes sociales dominantes sont autant de sujets confrontant les personnes, leurs proches et sur lesquels l'accompagnement doit se construire.

Quels accompagnements mettre en place lorsqu'il est question de sphères de l'intime ?

- **Atelier 2** - L'évaluation des besoins et des situations.

La qualité de l'accompagnement associe les demandes exprimées par les personnes en situation de handicap et l'évaluation des besoins par les personnes elles-mêmes et les professionnels.

L'aspiration des personnes à rester à domicile ou l'absence de réponse adaptée en établissement amène à construire des réponses qui associent divers services. Chaque service intervient alors selon un cadre de mission propre, mais aussi dans une temporalité distincte. Comment alors évaluer de manière objective et synchrone? Quelle place pour la personne dans cette évaluation et le cas échéant ses proches ? Comment valoriser les capacités des personnes et mobiliser les ressources de son environnement ? Comment assouplir et graduer les réponses apportées ? Quand passer le relais ?

1. Comité National Consultatif des Personnes en Situation de Handicap

2. Circulaire du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences

- **Atelier 3** - L'expression des choix et du consentement.

Les professionnels accompagnent des choix de vie à partir d'un projet personnalisé, élaboré avec la personne. Entre le besoin évalué par une équipe pluridisciplinaire et les orientations souhaitées par les personnes, l'écart peut constituer une source de questionnements importants lorsque l'intégrité de la personne est menacée (refus de soin, ...)

Il sera donc question de choix, de décisions éclairées, de consentement. Comment un service organise des espaces d'expression et d'écoute permettant aussi la prise en compte des refus et des préférences lorsque ceux-ci sont porteurs de risque ? Dans quelles conditions peut-on parler de consentement, de choix éclairés ?

Avec la participation d'Aurélien DUTIER, Chargé de mission à l'Espace de Réflexion Ethique des Pays de la Loire

- **Atelier 4** - Partenariat professionnel au domicile : Ethique de la coopération avec et pour la personne.

La complexité de certaines situations conduit à multiplier le nombre d'intervenants au domicile : SAVS ou SAMSAH, mandataire judiciaire, services d'aides à domicile, portage de repas, professionnels de soins, services de soins infirmiers à domicile.... Quelles modalités de coopération pour la cohérence du projet personnalisé ? Quels défis éthiques dans la multiplicité d'interventions ?



Renseignements et inscriptions

CENTRE DE CONGRES
33 Boulevard Carnot
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 96 32 32

[Accès au Centre des congrès](#)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ROUTE

Autoroutes :

A11 (Paris-Angers-Nantes)

A85 (Tours-Saumur-Angers)

A87 (Cholet-Niort)

Pour GPS : ANGERS

Longitude : 00°32'45 » OUEST

Latitude : 47°28'27 » NORD

TRAIN

Le Centre de Congrès : environ 15 mn de la gare

BUS

Lignes 2, 9 et 10 – Arrêt Mendès France

Lignes 1, 4, 6, 12 – Arrêt Foch-Maison Bleue ou Lorraine

TRAMWAY

Ligne A – Arrêt Centre de Congrès

ACCÈS PMR

Stationnement :

Des places PMR sont disponibles à proximité du Centre de Congrès : rue Boreau

Journée régionale organisée par le CREAM Pays de la Loire [LIEN](#)

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE [LIEN](#)

Tarif par personne, déjeuner inclus :

Plein tarif :
145 € / personne

Tarif contribuant volontaire au CREAM :
115 € / personne

Le CREAM Pays de la Loire sollicite les OPCA pour que cette journée soit reconnue au titre de la formation professionnelle continue.

CREAM PAYS DE LA LOIRE

BP n°59 - 8 av. Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Tél. : 02 28 01 19 19 Mail : info@creai-pdl.fr www.creai-pdl.fr

N° d'enregistrement formation continue : 52440422644

